

Les mariages en 2023 en Bretagne : trois couples sur dix étaient déjà pacsés, une proportion plus élevée que dans les autres régions françaises

Insee Flash Bretagne • n° 113 • Octobre 2025

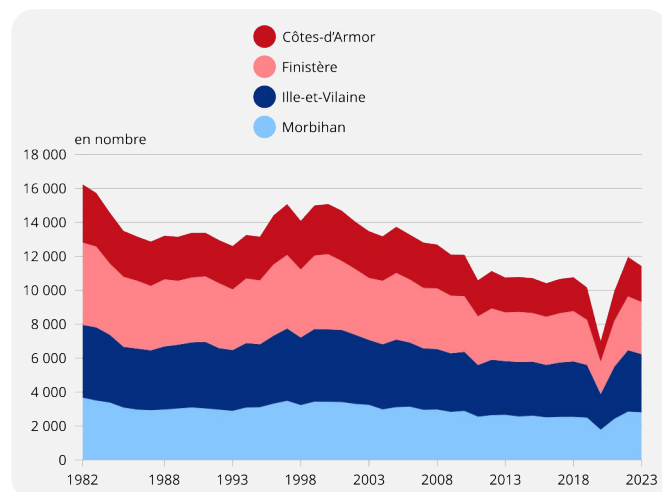
En 2023, 11 400 mariages ont été célébrés en Bretagne. Ce nombre est en baisse par rapport à 2022 mais reste toutefois plus élevé que les niveaux observés au cours des années 2010. Dans la région, trois couples sur dix avaient déjà conclu un pacte civil de solidarité (Pacs) avant de se marier, une proportion nettement supérieure à celle observée en France. L'âge moyen au mariage continue d'augmenter et atteint en Bretagne 39,1 ans pour les femmes et 41,3 ans pour les hommes en 2023, avec de fortes disparités selon le statut matrimonial antérieur. Pour les couples déjà pacsés, le mariage intervient en moyenne sept ans après la conclusion du Pacs.

Une baisse des mariages en 2023, mais un niveau plus élevé qu'au cours de la décennie précédente

En Bretagne, 70 % des personnes vivant en couple sont mariées, une proportion similaire à celle observée dans l'ensemble du pays.

En 2023, 11 400 mariages ont été célébrés en Bretagne, soit 500 de moins qu'en 2022. Cette baisse de 4,5 % est plus prononcée qu'en France (-0,3 %). Dans la région, 3,3 mariages sont ainsi enregistrés pour 1 000 habitants, un taux légèrement inférieur à celui observé en France. Au niveau départemental, la diminution du nombre de mariages est plus marquée que la moyenne régionale dans les Côtes-d'Armor (-8,6 %) et en Ille-et-Vilaine (-5,2 %), mais de moindre ampleur dans le Finistère (-3,4 %) et le Morbihan (-1,4 %).

► 1. Nombre de mariages enregistrés par département depuis 1982 en Bretagne



Source : Insee, statistiques de l'état civil.

La tendance à la baisse du nombre de mariages observée depuis le début des années 2000 semble s'inverser ► [figure 1](#). Après une année 2020 marquée par les restrictions liées à la crise sanitaire et un nombre de mariages historiquement bas, celui-ci a rebondi en 2021, puis a continué à augmenter fortement en 2022. Malgré une baisse en 2023, le nombre annuel de mariages reste plus élevé que ceux observés lors de la décennie précédente.

Les mariages ont retrouvé leur saisonnalité d'avant-crise. Ils sont très concentrés autour de l'été : près des trois quarts des mariages ont lieu sur une période de cinq mois allant de mai à septembre, avec un pic au mois de juillet. Les quatre mois de janvier, février, novembre et décembre rassemblent quant à eux 10 % des mariages. Au cours de la semaine, les mariages sont très majoritairement célébrés le samedi (81 %), loin devant le vendredi (11 %), jour le plus choisi hors week-end.

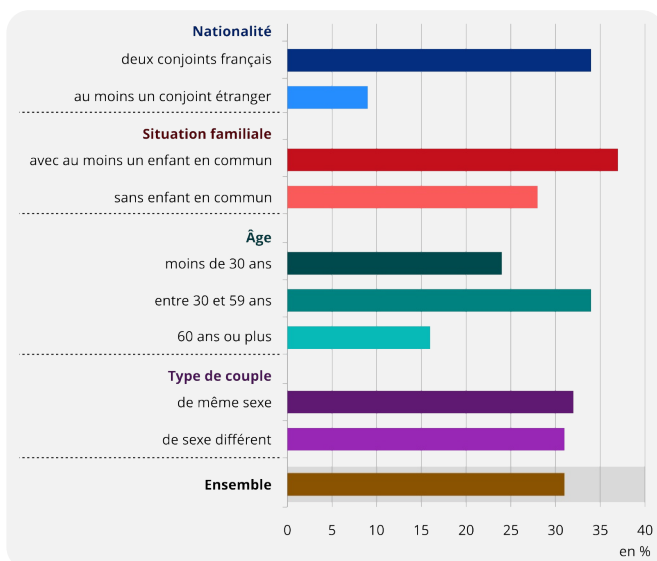
Selon l'article 74 du Code civil, « le mariage est célébré, au choix des époux, dans la commune où l'un d'eux, ou l'un de leurs parents, a son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi ». Ainsi, 85 % des couples se marient dans la commune où ils sont domiciliés. Pour le reste, 8 % des mariages célébrés dans la région unissent des couples domiciliés en Bretagne qui se marient dans une autre commune que leur commune de résidence et 7 %, des couples qui ne résident pas dans la région.

Par ailleurs, 88 % des mariages célébrés en Bretagne en 2023 ont uni deux conjoints français (82 % en France). Les couples ont déjà des enfants en commun pour 27 % des mariages ayant eu lieu dans la région, contre 29 % au niveau national. Enfin, 3 % des mariages célébrés en Bretagne ont uni des personnes de même sexe, soit la même proportion qu'en France.

Trois couples sur dix déjà pacsés avant de se marier

Parmi les personnes qui se sont mariées en Bretagne en 2023, 31 % étaient déjà unies par un pacte civil de solidarité (Pacs). Cette proportion est nettement supérieure à celle observée en France (18 %), et est même la plus élevée des régions françaises, devant les Pays de la Loire (25 %). En Bretagne,

► 2. Part des personnes mariées en 2023 en Bretagne déjà unies par le Pacs, selon différentes caractéristiques



Lecture : Parmi les couples dont les deux conjoints sont français, 34 % étaient pacsés avant de se marier en 2023.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

les célibataires n'ayant jamais conclu de Pacs représentent malgré tout la majorité des jeunes mariés (54 %), mais ils sont mécaniquement moins nombreux qu'en France (67 %). La part des divorcés (14 %) et des veufs (1 %) parmi les mariés est la même en Bretagne qu'en France.

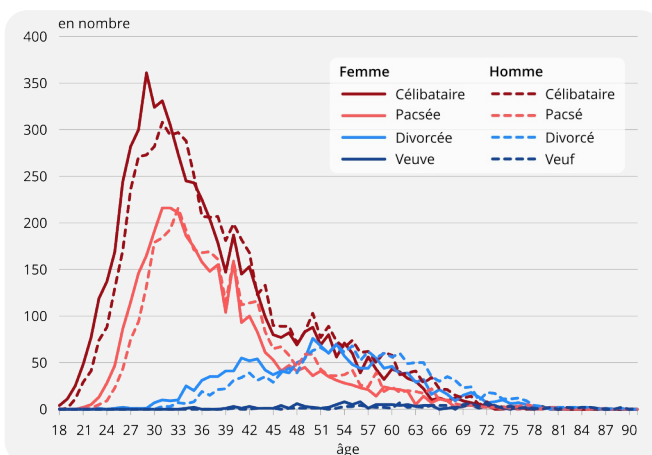
Se pacser avant le mariage est une pratique plus fréquente chez les couples dont les deux personnes sont françaises que pour ceux dont au moins un des conjoints est étranger (34 % contre 9 %) ► **figure 2**. De même, les couples ayant des enfants en commun sont plus souvent pacsés avant le mariage que ceux n'en ayant pas (37 % contre 28 %). Les pratiques varient également selon l'âge. Parmi les conjoints mariés en 2023 âgés de 30 à 59 ans, une personne sur trois était déjà pacsée, contre une sur quatre parmi les moins de 30 ans et une sur six parmi les 60 ans ou plus. En revanche, les pratiques sont similaires entre couples de même sexe et couples de sexe différent : parmi les nouveaux mariés, 32 % des couples de même sexe et 31 % des couples de sexe différent étaient précédemment pacsés.

Un âge au mariage toujours en hausse

En 2023 en Bretagne, les femmes se marient en moyenne à 39,1 ans, et les hommes, à 41,3 ans, des âges plus élevés qu'en France (respectivement 37,6 et 40,0 ans). Dix ans plus tôt, en 2013, l'âge moyen au mariage dans la région était de 35,2 ans pour les femmes et 37,6 ans pour les hommes. Confirmant une tendance à la hausse de long terme, l'âge moyen des mariés a ainsi augmenté en dix ans de près de quatre ans pour les femmes comme pour les hommes.

Le statut matrimonial antérieur exerce une forte influence sur l'âge moyen au mariage ► **figure 3**. Ainsi, les personnes célibataires n'ayant jamais conclu de Pacs se marient plus tôt, à 36,5 ans pour les femmes et 38,4 ans pour les hommes en moyenne. Cependant, des disparités existent puisque parmi les nouveaux mariés, la moitié des femmes célibataires se marient avant 34 ans et la moitié des hommes, avant 36 ans. Les partenaires déjà pacsés ne sont en moyenne que d'un an plus

► 3. Répartition des conjoints mariés en 2023 en Bretagne en fonction de leur âge, selon leur sexe et leur statut matrimonial antérieur



Source : Insee, statistiques de l'état civil.

âgés lors du mariage (37,5 ans pour les femmes et 39,3 ans pour les hommes), alors qu'il intervient en moyenne sept ans après la conclusion du Pacs. Les personnes divorcées ou veuves se remarient en moyenne douze ans après la fin de leur union précédente. Les divorcés sont alors âgés en moyenne de 51,1 ans pour les femmes et 55,0 ans pour les hommes, et les veufs, de respectivement 58,5 et 66,3 ans.

Par ailleurs, comme au niveau national, les couples de même sexe se marient plus tardivement en Bretagne, à 40,2 ans en moyenne pour les femmes et 45,1 ans pour les hommes. ●

Muriel Cazenave, Jean-Marc Lardoux (Insee)

► Sources

Les [statistiques de l'état civil](#) sur les mariages sont issues d'une exploitation des bulletins de mariage transmis par les mairies à l'Insee. L'Insee s'assure de l'exhaustivité et de la qualité des données avant de produire les fichiers statistiques de l'état civil. Ces données sont définitives pour l'année 2023.

L'[enquête annuelle de recensement](#) (EAR de 2022 dans cette étude) inclut notamment une question sur la vie de couple, « Vivez-vous en couple ? », avec deux réponses possibles (oui ou non), et une question sur la situation conjugale, avec six réponses possibles : marié(e), pacsé(e), en concubinage ou union libre, veuf(ve), divorcé(e) ou célibataire.

► Pour en savoir plus

- Insee, « [Les mariages en 2023 et en séries longues](#) », Insee Résultats, juin 2025.
- Thélot H., « [Bilan démographique 2024 - En 2024, la fécondité continue de diminuer, l'espérance de vie se stabilise](#) », Insee Première n° 2033, janvier 2025.
- Papon S., « [En 2022 et 2023, un rattrapage partiel des mariages annulés pendant la crise sanitaire](#) », Insee Focus n° 321, mars 2024.
- Papon S., « [Se marier en été est une habitude récente : 150 ans de saisonnalité des mariages](#) », Insee Focus n° 225, février 2021.

